

Version 1.0 | 17 June 2020 Republic of Congo Document Guide

Timber

English



Introduction

Below is listed examples of key documents that can be used to mitigate legality risks for timber in the Republic of Congo.

Legal Category	Example #	Document name	Official title
Legal rights to harvest	Example 1	Logging and forest operations licence	<i>Certificat d'agrément en tant qu'exploitant forestier</i>
	<u>Example 2</u>	Approval of the concession contract (Ministerial Order)	Arrêté portant approbation de la Convention d'aménagement et de transformation ou Arrêté portant approbation de la Convention de transformation industrielle de l'unité forestière
	Example 3	Technical specification of the concession contract	<i>Cahier de charges particulier relatif à la Convention</i>
	Example 4	Minutes of the management plan validation meeting	<i>Compte rendu de la réunion de validation du plan d'aménagement</i>
	Example 5	Management Plan or its public summary	Plan d'aménagement ou son résumé public
	<u>Example 6</u>	5-year management programme	Plan de gestion quinquennal
	<u>Example 7</u>	Annual harvesting licence	<i>Autorisation de coupe annuelle</i>
Timber harvesting activities	Example 8	Record of the establishment of the health and safety committee	<i>Procès-verbal de la mise en place du comité d'hygiène et de sécurité</i>
Trade and transport	Example 9	Export documents	 Attestation de conformité (certificate of conformity) Certificat d'origine (certificate of origin) Attestation de vérification d'export



Example 1: Logging and forest operations licence

Name of document: certificat d'agrément en tant qu'exploitant forestier.

Applicable for: all companies and individuals conducting forest operations.

Purpose and content of document: Congolese regulations require forestry and processing plant operators to obtain an approval (called "*agrément*" in French) recognizing them as such and giving them the right to apply for concessions, permits, etc.

Holder of document: companies and the Ministry of Forestry have copies of this document.

Signature required by: the document is signed by the Minister of Forestry.

Gaps/limitations: this document alone does not prove legal rights to harvest.

- □ Is the document issued to the proper company/operator?
- □ Which activities exactly are covered by the license? Is timber harvesting explicitly mentioned in the document?
- □ Is the document signed, stamped and dated?

MINISTERE DE L'ECONOMIE FOREST	IERE, REPUBLIQUE DU CONGO Unité - Travail - Progrès
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET I L'ENVIRONNEMENT	SE STATE STATE
CABINET	d
DIRECTION GENERALE DE L'ECONO	0/0
FORESTIERE	
DIRECTION DE LA VALORISATION	
DES RESSOURCES FORESTIERES	
Approval	
number /MEFDDE/CAB/DGEF	DVRF-SIB
	CERTIFICAT D'AGREMENT
MAD	AME LE MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
DU DEV	ELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Vu la loi nº 16-2000 du 20 novembre 2	000 portant code forestier ;
Vu le décret nº 2002-437 du 31 décen	ubre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
Vu le certificat d'agrément n Vu la demande de renouvellement	t d'agrément introduite par Name of the company
en date du Date company submitted	
	CERTIFIE :
Article premier Name of company	remplit les conditions requises pour exercer la
profession de la forêt et du bois ci-apr	ès, dans les Départements de la States/provinces company is allowed to operate in.
 exploitant forestier; industriel. 	
	in an annual autorie des Direction
A state of the environ dee hour oct ci	increasion à l'abtention d'une autorisation de coupe annuelle aupres des procesors
Départementales de l'Economie Fore	ubordonnée à l'obtention d'une autorisation de coupe annuelle augues des processes stière de
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée	stiere de
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée	stere de la contra de de la contra de la con
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou illicite et de préfinar	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icement ou d'achat des bois frauduleux.
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrèment coupe illégale ou illicite et de préfinar	is. est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icement ou d'achat des bois frauduleux. e oeut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou llicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un incement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit e l'Administration Forestière.
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou illicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la sur set company	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un incement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit e l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions lègales
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou flicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la Name of company réglementaires en vigueur en matièr	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit a l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt.
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou flicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la Name of company réglementaires en vigueur en matièn Article 6: Le présent certificat d'agré	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un incement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit e l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt.
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou flicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la Name of company réglementaires en vigueur en matièr	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit a l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt. ement, dont la validité est d'une année renouvelable, prend effet à compter de la date d Fait à Brazzaville, le Date approval is issu
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou llicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la <u>Name of company</u> réglementaires en vigueur en matièn Article 6: Le présent certificat d'agré signature. /- AMPLIATIONS :	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit a l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt. ement, dont la validité est d'une année renouvelable, prend effet à compter de la date d Fait à Brazzaville, le Date approval is issu
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou illicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la Name of company réglementaires en vigueur en matièn Article 6: Le présent certificat d'agré signature. /-	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit a l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt. ement, dont la validité est d'une année renouvelable, prend effet à compter de la date d Fait à Brazzaville, le Date approval is isse
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou illicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la Name of company réglementaires en vigueur en matièn Article 6 : Le présent certificat d'agré signature. /- AMPLIATIONS : MEFDDE/CAB 1 IGSEFDDE 1 DGEF 1	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit a l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt. ement, dont la validité est d'une année renouvelable, prend effet à compter de la date d Fait à Brazzaville, le Date approval is isse
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou illicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la <u>Name of company</u> réglementaires en vigueur en matièn Article 6 : Le présent certificat d'agre signature. /- AMPLIATIONS : MEFDDE/CAB 1 IGSEFDDE 1 DGEF 1 DVRF 2	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un is dement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habili e l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt. ément, dont la validité est d'une année renouvelable, prend effet à compter de la date d Fait à Brazzaville, le Date approval is issue
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou illicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la Name of company réglementaires en vigueur en matièn Article 6 : Le présent certificat d'agré signature. /- AMPLIATIONS : MEFDDE/CAB 1 IGSEFDDE 1 DGEF 1	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un icoment ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habilit a l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions lègales e de forêt. ement, dont la validité est d'une année renouvelable, prend effet à compter de la date d Fait à Brazzaville, le Date approval is issu
Départementales de l'Economie Fore déhors des limites des aires protégée Article 3 : Le certificat d'agrément coupe illégale ou illicite et de préfinar Article 4 : Le certificat d'agrément n à l'utiliser et à se présenter auprès d Article 5 : la <u>Name of company</u> réglementaires en vigueur en matièn Article 6 : Le présent certificat d'agre signature. /- AMPLIATIONS : MEFDDE/CAB 1 IGSEFDDE 1 DGEF 1 DVRF 2	est retiré sans recours, en cas de coupe de bois frauduleuse, de participation à un is dement ou d'achat des bois frauduleux. e peut faire l'objet d'une sous-traitance sous aucune forme, seul son titulaire est habili e l'Administration Forestière. est soumise au respect des dispositions légales e de forêt. ément, dont la validité est d'une année renouvelable, prend effet à compter de la date d Fait à Brazzaville, le Date approval is issue



Example 2: Approval of the concession contract (Ministerial Order)

Name of document: « Arrêté portant approbation de la Convention d'aménagement et de transformation » ou « de la Convention de transformation industrielle de l'unité forestière »

Applicable for: all forest concession holders.

Purpose and content of document: the approval of the concession contract is done by Ministerial Order, by which Congo officially allocates a forest concession (a forest management unit) to industry.

Holder of document: companies and the ministry have copies of this document. It is also published in the official gazette of the government.

Signature required by: the document shall be issued and signed by the Minister of Forestry.

Gaps/limitations: It does not highlight whether the official procedure in place has been enforced.

- 1) Concessions must be granted through public call for tender;
- 2) The application package must contain all required documents and information;
- 3) The legal deadline for applications must be respected by the authorities.

- □ Has the Order been published in in the official gazette of the Republic of Congo?
- □ Is the concession valid (15 to 25 years from the date of its issuance)?
- □ Has the concession been attributed to the proper forest operator?
- □ Is the full text of the concession contract ("Convention") available? What are the obligations of the forest company mentioned in the contract?

		10 E A E A
		MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE REPUBLIQUE DU CONGO
	*	CABINET
		X
		ARRETE Number of the order MEF/CAB
		portant approbation de la convention d'aménagement
		et de transformation pour la mise en valeur de l'unité forestière d'exploitation Location and name of the concession
		située c
		LA MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,
		Vu la constitution ;
		Vu la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ; Vu la loi n° 14-2009 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions de la loi 16-
		2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier :
5	10. S	Vu la loi n°003-91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'Environnement ; Vu la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées ;
	05	Vu le décret n°2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et
		d utilisation des forêts ;
		Vu le décret n°2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
	. * 2	Vu le décret n°2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du
		Gouvernement ; Vu le décret n°2017-409 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre de
		l'economie forestière ;
		Vu l'arrêté n°8519/MEFE/CAB du 23 décembre 2005 portant création, définition des unités forestières d'aménagement du secteur forestier centre et précisant les modalités de leur
		gestion et de leur exploitation ;
		Vu le protocole d'accord valant transaction sur procès du 8 février 2018, signé entre la Ministre de l'Economie Forestière et la société Name of the beneficiary of this concession
		ARRETE Period of validity of convention
		Article premier : Est approuvée, pour une durée de 15 ans pour compter de la date de
	3	signature, la convention d'aménagement et de transformation conclue entre le Gouvernement congolais et la société dénommée pour la mise en
		valeur de l'unité forestière d'exploitation Mouliéné située dans le département de la
		dont le texte est annexé au présent arrêté.
		Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de signature, sera
		enregistré, inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-
		Fait a Date and signature
	÷	- au (
	20	



Example 3: Technical specification of the concession contract

Name of document: cahier de charges particulier relatif à la Convention.

Applicable for: all concession holders.

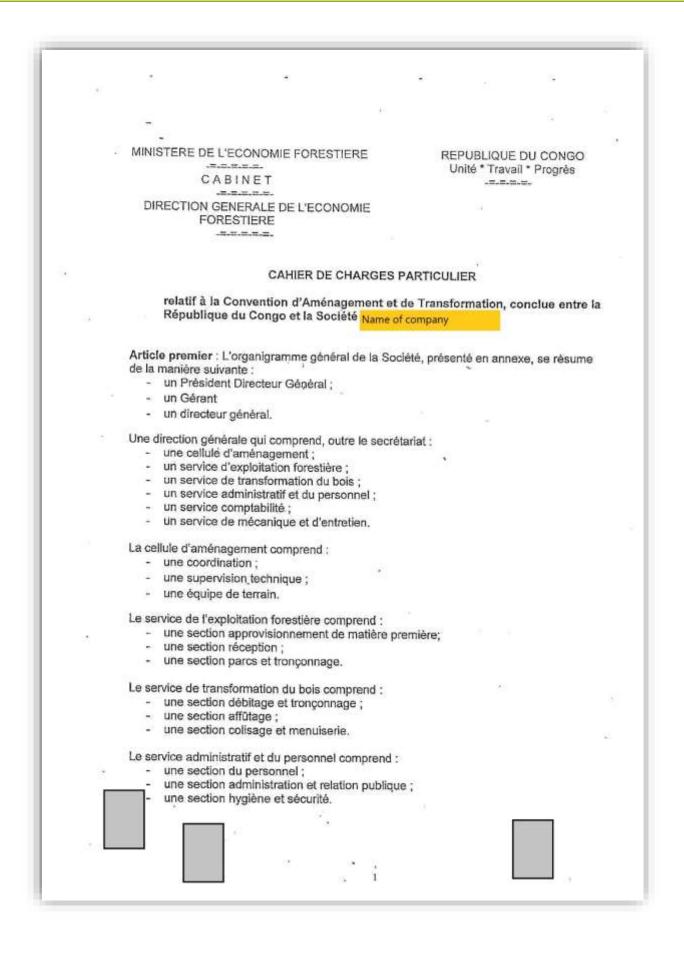
Purpose and content of document: the allocation and maintenance of a forest concession is conditional to the company's continued compliance with the terms of the convention. An important part of the convention is the annexed technical specifications, containing in particular a list of investments, infrastructures and community work that the company must realize over time, during the period of validity of the convention.

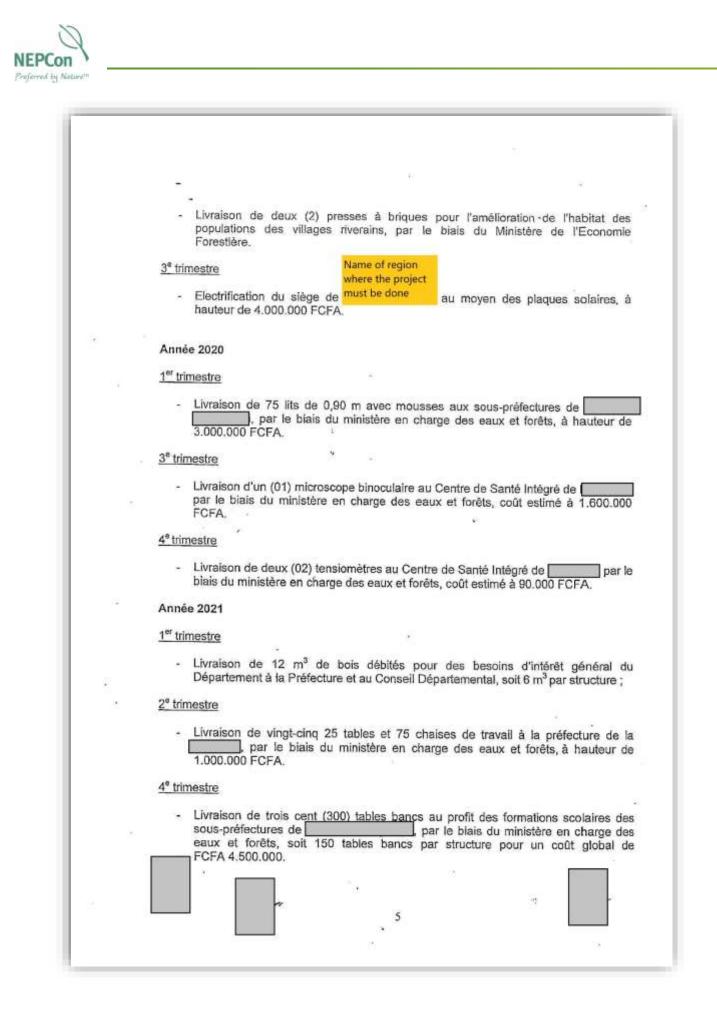
Holder of document: companies, and the ministry of forests have copies of this document.

Signature required by: the document shall be issued and signed by the Minister of Forestry.

Gaps/limitations: the existence of the document does not guarantee its actual implementation on the field. Non-compliance with technical and social specification is very common and unsanctioned.

- □ Is the document signed and stamped?
- □ What are the obligations of the concession holder?





Example 4: Minutes of the management plan validation meeting

Name of document: compte rendu de la réunion de validation du plan d'aménagement.

Applicable for: concession holders who are required to have a forest management plan in order to operate legally.

Purpose and content of document: Management plans prepared by forest companies are submitted to this committee, who reviews and approves it. The committee also formulates recommendations for its implementation and identifies weak aspects that need to be addressed. Having this document demonstrates the company has gone through the appropriate process to get its management plan approved.

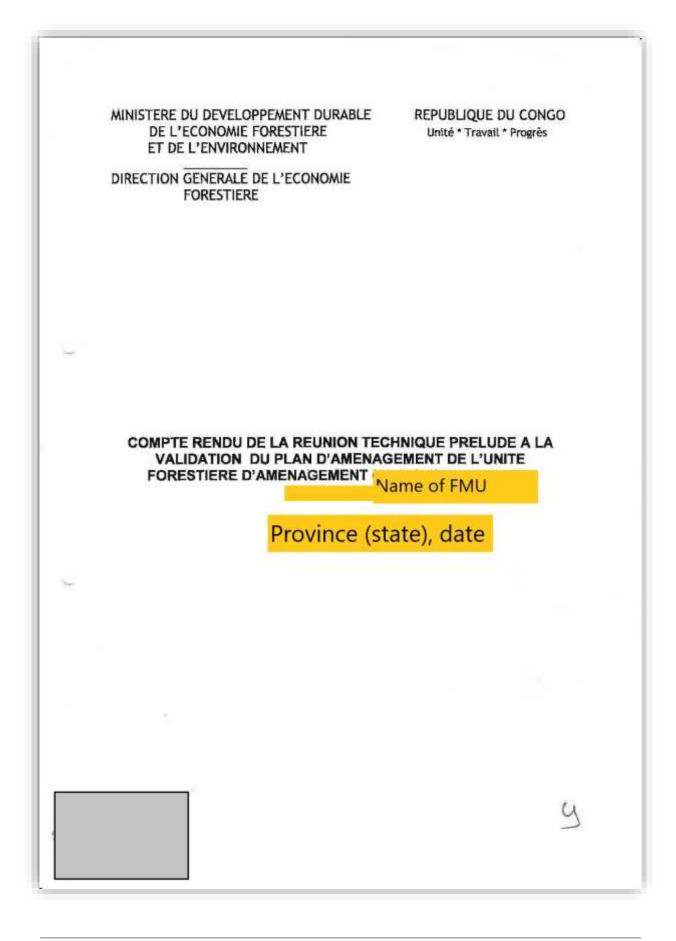
Holder of document: Ministry of Forestry and the company.

Signature required by: local authorities ("préfecture") and ministry representatives.

Gaps/limitations: this document does not guarantee that the management plan is implemented on the field.

- Does the document clearly state that the committee approves the company's forest management plan?
- □ Is the document signed and dated?
- Is the committee's approval conditioned to the company doing or adjusting anything? If yes, is there other documents evidencing that those conditions have been implemented by the company?
- □ Is the management plan itself available?





a) Rappel du processus d'élaboration du plan d'aménagement La signature d'un protocole d'accord et des protocoles techniques, qui ont défini les conditions d'élaboration du plan d'aménagement et précisé les normes en matière de cartographie, d'inventaire des ressources forestières ; Les travaux de bureau et terrain réalisés, à savoir : la cartographie, l'inventaire multiressources, le traitement et l'analyse des données, les études écologique et socio-économique, le découpage de l'UFA en séries d'aménagement, l'élaboration des rapports des différentes études et du document du plan d'aménagement ; La sensibilisation des autorités et des populations locales, des ONG ; La présentation du projet du plan d'aménagement aux autorités locales, aux services publics et aux ONG. b) les grandes lignes du plan d'aménagement Les objectifs poursuivis ; Les principales décisions de l'aménagement : l'organisation spatiale et les mesures de gestion des différentes séries d'aménagement. La parole a ensuite été accordée aux responsables de la Coordination de la cellule d'aménagement pour présenter, en détails, les principales mesures de gestion du plan d'aménagement. Les volets suivants ont fait l'objet de commentaire : Cadre général, - Présentation de l'UFA et de son environnement : Analyse des études et des travaux réalisés ; Objectifs et mesures générales d'aménagement ; Mesures de gestion de la série de production : Mesures de gestion des séries de conservation et de protection : Mesures de gestion de la série de développement communautaire ; Mesures de gestion sur l'ensemble de l'UFA ; Mise en œuvre, suivi et d'évaluation : Bilan économique et financier Il convient de souligner qu'une traduction en lingala a été faite par Superviseur technique à la Cellule d'Aménagement de permettre à la population locale de comprendre, particulièrement, la répartition de UFA E en différentes séries d'aménagement et les mesures de gestion de la série de développement communautaire. S'agissant des débats, il a été retenu la méthodologie consistant à poser les questions sur l'ensemble du document. Le président a également attiré l'attention des participants pour éviter les redites et de faire des commentaires précis sur les questions à aborder. 3



	Cette présentation a suscité les observations et suggestions suivantes :
	 Les données collectées sur la population en 2003 devraient être actualisées, en tenant compte de son accroissement dans les villages; L'antenne du Réseau National des Peuples Autochtones du Congo (RENAPAC), organe habileté pour la défense de leurs droits, devrait être impliquée dans le processus d'élaboration du plan d'aménagement et de sa mise en œuvre; Il apparaît une incohérence entre l'augmentation des taxes sur les salaires et la baisse des impôts, des taxes, des droits et redevances liés aux ventes; Le délai de 20 ans maximum prévu par la réglementation forestière au terme duquel le plan d'aménagement devrait être révisé est en contradiction avec la durée de rotation, qui est de 35 ans; Le document du plan d'aménagement ne ressort pas la politique de
	 formation du personnel ; La stratégie de reboisement n'a pas été indiquée ;
	- Une unité de sciage devrait être implantée dans L'UFA
	 conformément aux dispositions de la loi forestière ; Dans certaines zones, les populations locales ne tirent pas profit de l'exploitation des forêts par la En conséquence, de nombreuses revendications concernant l'amélioration des infrastructures sociales, telles que les écoles, les logements des enseignants, les structures sanitaires, les pistes agricoles, etc, et le recrutement des jeunes dans les villages riverains ont été formulées par les présidents des comités de villages des terres
	 Une collaboration devrait être établie entre la, dont les activités portent sur la régénération du manioc, la multiplication des bananiers, la réhabilitation des pistes agricoles et l'entretien des cours d'eau;
	 Une solution devra être apportée à la problématique de destruction des plantations agricoles par les éléphants;
÷.	 Les déchets de bois devrait être remis gracieusement aux populations, au lieu de les bruler ; La largeur de la zone tampon autour du Parc National de
	 La largeur de la zone tampon autour du Parc National de
	 La viande importée doit être vendue à des prix plus bas que ceux pratiqués actuellement ;
	 La chasse de subsistance pour les équipes de prospection devrait être supprimée, étant donné que cette pratique est en contradiction avec le
	 règlement intérieur de Il a été posé la question de savoir si les arbres porteurs de chenilles, qui se trouvent dans la série de production, sont exploités.
	Ч
	4
	4

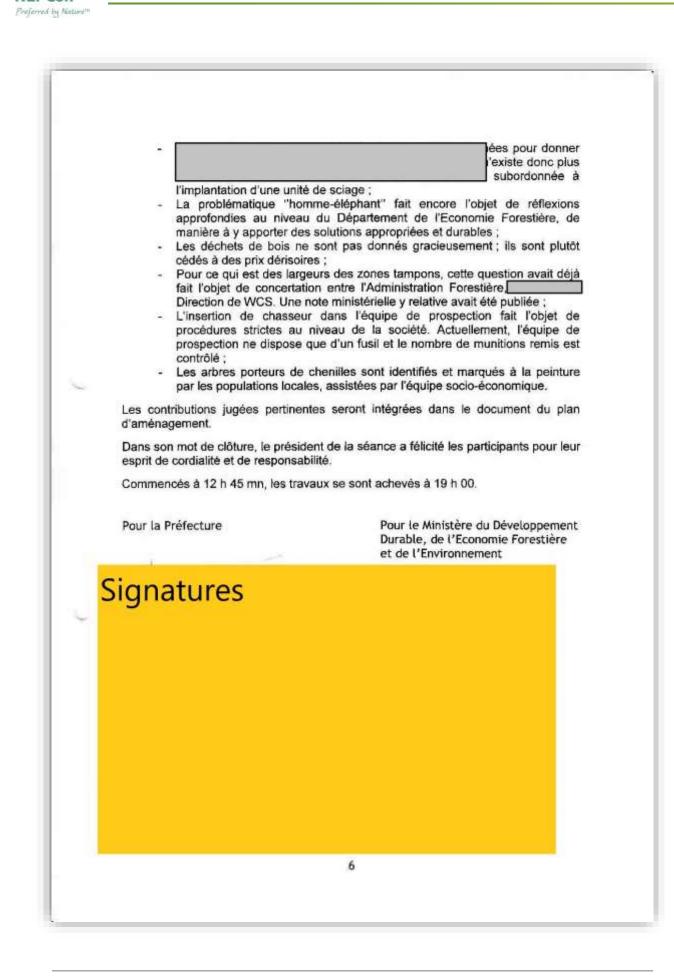
Les réponses suivantes ont été données par les responsables de l'Administration Forestière et de

Concernant les revendications des populations locales, il a été relevé que l'implantation ou la réhabilitation des infrastructures sociales de base telles que les écoles, les structures sanitaires, les routes, l'eau potable, relèvent des missions régaliennes de l'Etat, _____ ne devant apporter qu'une contribution au développement socio-économique du département. De même, la rentabilité d'une entreprise ne devrait pas être mise à mal par la résolution des problèmes sociaux des populations riveraines. Ainsi, les doléances des populations devraient être pondérées.

Par ailleurs, certaines d'entre elles, exprimées par les représentants des populations locales, seront examinées au moment opportun, c'est-à-dire lors de l'examen du plan de gestion de l'unité forestière de production, qui détaille les activités à mener dans les différentes séries d'aménagement.

- En outre, la part du département provenant des taxes relatives à l'exploitation des bois dans l'UFA devrait contribuer au développement de l'ensemble de la circonscription administrative, et non seulement à celui des villages concernés par l'activité forestière ;
- S'agissant du fonds de développement local, une réunion de toutes les parties prenantes sera organisée à Impfondo, pour mettre en place ses organes de gestion, en l'occurrence le conseil de concertation de la série de développement communautaire. Ce fonds de développement local financera des projets identifiés par les populations elles mêmes et élaborés avec l'appui des services publics et des ONG concernés;
- Les études socioéconomiques réalisées par la cellule d'aménagement, et qui n'ont concerné qu'une année, ne pouvaient permettre la détermination de l'accroissement de la population dans les villages. C'est ainsi que la commission interministérielle a demandé utiliser les données du Centre National des Statistiques et des Etudes Economiques (CNSEE). Il s'agit du taux de croissance de la population au niveau national, qui est de 3,5%;
- La baisse des impôts, des taxes, des droits et des redevances liés aux ventes est consécutive à l'augmentation des exportations des bois transformés par rapport aux grumes assujetties à des redevances plus importantes, notamment la surtaxe payée pour une exportation des volumes supérieurs au quota prévu. Par contre, l'augmentation des taxes sur les salaires se justifie par un accroissement de l'emploi, dû à l'implantation de nouvelles unités industrielles de bois;
- Pour ce qui concerne la contradiction sur la durée de la révision du plan d'aménagement, celle-ci sera réglée dans le cadre de l'actualisation du code forestier prévue au cours de cette année ;
- dispose d'un programme de formation triennal, mis à jour tous les ans ;
- En ce qui concerne la stratégie de reboisement, met en œuvre, en partenariat avec le Service National de Reboisement (SNR), un programme expérimental d'enrichissement des zones dégradées dans le cadre de l'Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'agroforesterie et dont les premiers résultats sont encourageants;

5



Example 5: Management plan or its public summary

Name of document: plan d'aménagement ou son résumé public.

Applicable for: concession holders who are required to have a forest management plan in order to operate legally *(conventions d'aménagement et de transformation).*

Purpose and content of document: management plans must be prepared by forest companies.

Holder of document: Ministry of Forestry and the company.

Signature required by: N/A (see above example 4 for approval).

Gaps/limitations: this document does not guarantee that the management plan has been elaborated following the required process nor that it is implemented on the field.

- □ Is the management plan in line with the approved template?
- □ Have preliminary studies (ecological, economical, social) been conducted?
- Have local communities been consulted in the process of elaboration of the management plan?
- □ Has the management plan been approved? (see example 4 above)





60	FORET RESSOURCES	REPUBLIQUE DU CONGO	IFO
MER	MANAGEMENT	MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE	A Datzer Group Complete
		SOMMAIRE	
1 PI	RESENTATION DI	E L'UFA NGOMBÉ	6
1.1	L'UFA Ngombé	et sa région environnante	6
1.2	Climat et relief		6
1.3	Végétation (for	mations forestières et non forestières)	6
2 TI	EXTES REGLEME	NTAIRES ET DROITS DE PROPRIETE	7
2.1	Textes régleme	entaires	7
2.2	Droits de propi	riété et droits d'usage	7
3 LI	ES RESSOURCES	FORESTIERES, LA BIODIVERSITE VEGETA	LE, LA FAUNE,
	IRONNEMENT S	OCIO-ECONOMIQUE ET LES IMPACTS ENVIR	DNNEMENTAUX
8			
3.1		aménagement (multi-ressources)	
3.2		nt socio-économique	
3.3		vironnementaux	
4 DI	ECISIONS D'AME	NAGEMENT	
4.1	Redécoupage	de l'UFA Ngombé	13
4.2	Cardel Distance Contract of the	nénagement de l'UFA Ngombé et découp	
	and the second second second		
4.3		ation du Plan d'Aménagement	
E	CONTRACTOR OF THE OWNER	ENAGEMENT POUR LA SERIE DE PRODUC	
5.1	Détermination	des groupes d'essences, rotation et DMA	17
5.2	Détermination	de la Possibilité annuelle	17
5.3	Découpage en	UFP (Unités Forestières de Production) - Parce	llaire18
5.4	Système sylvic	ole et planification d'exploitation	19
5.5 (EFI	Opérations d'e R)19	exploitation – règles d'exploitation forestières	à impact réduit
5.6 de c		et règles de gestion pour éviter le braconnage chiques	
5.7 l'im		oissance des peuplements, de la dynamique ion	
6 DI	ECISIONS D'AME	NAGEMENT POUR LES AUTRES SERIES	
6.1	Séries de prote	ection	
6.2	Séries de cons	ervation	21
6.3 loca		eloppement Communautaire (SDC) destinée a	
6.4	Lutte contre le	braconnage et les transports illégaux	



COR.	RESSOURCES		1/50
<u>q</u> Pl	MANAGEMENT	MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE	A Dazzer Group Company
6.5	Développement	des activités alternatives à la chasse	
ID	ENTIFICATION E	GESTION DES HAUTES VALEURS DE COM	SERVATION 23
7.1	Identification de	s Hautes Valeurs de Conservation	23
7.2	Mesures de ges	tion des Hautes Valeurs de Conservation	23
8 MI	ESURES DE GEST	ION DE LA FAUNE	
8.1	Respect de la lé	gislation	24
8.2	Zonage de chas	se	24
8.3	Monitoring de la	I faune	24
M	ESURES DU VOLE	T SOCIO-ECONOMIQUE	
9.1	Concertation av	ec les parties prenantes	
9.2	Autres mesures		27
9.3	Contribution au	développement local	
0	MONITORING DU	PLAN D'AMENAGEMENT	
11	BILAN ECONOMI	QUE ET FINANCIER	

Plan d'Aménagement UFA Ngombé, Nov. 2007 - Résumé public 06 Oct 15

Page 3 de 28

Example 6: 5-year management programme

Name of document: plan de gestion quinquennal.

Applicable for: concession holders who are required to have a forest management plan in order to operate legally *(conventions d'aménagement et de transformation).*

Purpose and content of document: management plans must be detailed into 5-year management programmes.

Holder of document: Ministry of Forestry and the company.

Signature required by: Interministerial Committee (approval might be on a distinct document).

Gaps/limitations: this document does not guarantee that the management programme has been approved nor that it is implemented on the field.

- □ Has the 5-year programme been approved by the competent authorities?
- □ Is the 5-year programme in line with the provision of the management plan (especially in terms of annual harvesting areas and other activities)?
- □ Is the current harvesting area in line with the provision of the 5-year programme?
- □ Is the 5-year programme being implanted in the concession?





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUC	TION	******
CHAPITRE	I PRÉSENTATION GÉNÉRALE	
PRÉSE	NTATION GÉNÉRALE	
1.1 RE	FERENCES JURIDIQUES	
1.2 SIT	UATION GEOGRAPHIQUE ET LIMITES DE L'UFP 3	
1.2.1	Situation géographique et administrative	
1.2.2	Limites de l'UFP 3	
PRÉSE	NTATION DU MILIEU NATUREL ET HUMAIN DE L'UFP 3	1
2.1 ST	RATIFICATION DE LA VEGETATION DANS L'UFP 3	:
2.2 SIT	UATION SOCIO-ECONOMIQUE DE L'UFP 3	
2.2.1	Implantations humaines riveraines de l'UFP3	1
HAPITRE	II DÉCISIONS ET MESURES DE GESTION	1
DÉCISI	ONS DE GESTION DE LA SÉRIE DE PRODUCTION DE L'UFP 3	
3.1 DE	FINITIONS ET OBJECTIFS DE LA SERIE DE PRODUCTION	
3.1.1	Définition	
3.1.2	Objectifs)
3.2 GE	STION DE LA SERIE DE PRODUCTION DE BOIS D'ŒUVRE DANS L'UFP 3	
3.2.1	Groupes d'essences aménagées et DMA	
3.2.2	Possibilité annuelle de l'UFP 3	
3.2.3	Exploitation passée dans l'UFP 2 et description de l'UFP 3	
3.2.4	Ordre de passage en coupe de l'UFP 3 et programmation de l'exploitation	
MESUR	RES DE GESTION DE LA SERIE DE PRODUCTION DE L'UFP 3	. 2
4.1 RE	GLES DE GESTION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE	
4.1.1	Ouverture des limites	
4.1.2	Régles de l'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR)	
4.1.3	Régles de gestion pour la protection de l'UFP 3 contre des activités illégales (braconnage,	
implant	ation des campements et villages anarchiques)	
4.1.4	Règles de gestion pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux de l'UFP 3	
4.2 Ac	TIVITES DE RECHERCHE ET TRAITEMENTS SYLVICOLES	
4.2.1	Etudes et recherches appliquées	
4.2.2	Installation d'un réseau de placettes permanentes et étude de régénération	2
4.2.3	Actions sylvicoles	
MESUR	RES DE GESTION DE LA FAUNE	
5.1 OF	IENTATIONS PRISES EN MATIERE DE REGLEMENTATION DE LA CHASSE	
5.2 ZO	NAGE DE CHASSE	
5.3 Su	RVEILLANCE DE LA CHASSE, LUTTE ANTI BRACONNAGE (LAB) ET CONTROLE DES TRANSPORTS ILLEGA	UX 3
5.3.1	PROGEPP et les éco-gardes du PNOK	à
5.3.2	Contrôle	
5.4 ME	SURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE	3
5.4.1	Suivi de la population et de la pression de la chasse	
A Manmha	Plan de Gestion UFP 3 - 2016 - 2021 page 5	



1	6.2	INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS REALISES	3
- 22	6.1	CONDITIONS NECESSAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	100
	5.3	ORIENTATIONS SUR LE COURT ET LE MOYEN TERME : AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE RECUPERATION.	
	39 S. A.	EME ET TROISIEME TRANSFORMATION PLUS POUSSEE DU BOIS	. 3
7	ME	SURES DE GESTION DU VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE	3
la Sa	7.1	CADRE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL, CADRE DE CONCERTATION	3
	7.2	RESPONSABILITES ET TACHES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT	
8	7.2		× -
	7.2		
		res parties prenantes du site de Ngombé	3
	7.2		
ŝ	7.3	MESURES SOCIALES PROPRES A LA BASE VIE DE NGOMBE	
	7.4	MESURES LIEES A LA COEXISTENCE DES DIFFERENTES FONCTIONS ET USAGES DE L'ESPACE ET DES	
1	RESS	DURCES NATURELLES DE L'UFA NGOMBE	4
	7.5	CONTRIBUTION DE IFO AU DEVELOPPEMENT LOCAL	. 5
CH	IAPI	RE III MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU PLAN DE GESTION	. 5
8	MIS	SE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION	5
1	B.1	ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT	. 5
1	B.2	RESPONSABILITES ET TACHES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT	5
1	B.3	CONTROLE DE L'APPLICATION DES MESURES	5
	B.4	Audits	. 5
	8.4	.1 Audits	. 5
	8.4	2 Suivi et évaluation par le Comité technique de suivi de l'aménagement	. 5
	w	REVISION DU PLAN DE GESTION	. 5
3	B.5		
	B.5	RONOGRAMME ET BILAN DES ACTIVITÉS	5
,	B.5	RONOGRAMME ET BILAN DES ACTIVITÉS	
,	в.5 СН	CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS	. 5
	B.5 CH 9.1		5
	8.5 CH 9.1 9.2 9.3	CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS	5
	8.5 CH 9.1 9.2 9.3 DNCL	CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS BILAN FINANCIER DES ACTIVITÉS PREVISIONS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PENDANT L'EXPLOITATION DE L'UFP 3 USION	
	8.5 CH 9.1 9.2 9.3 DNCL BLIO	CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS BILAN FINANCIER DES ACTIVITÉS PREVISIONS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PENDANT L'EXPLOITATION DE L'UFP 3 USION GRAPHIE	6
	8.5 CH 9.1 9.2 9.3 DNCL BLIO STE (CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS BILAN FINANCIER DES ACTIVITÉS PREVISIONS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PENDANT L'EXPLOITATION DE L'UFP 3 USION GRAPHIE	5 6 6
	8.5 CH 9.1 9.2 9.3 DNCL BLIO STE (STE (CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS BILAN FINANCIER DES ACTIVITÉS PREVISIONS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PENDANT L'EXPLOITATION DE L'UFP 3 USION GRAPHIE DES TABLEAUX	5 6 6 6
	8.5 CH 9.1 9.2 9.3 DNCL BLIO STE (STE (CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS BILAN FINANCIER DES ACTIVITÉS PREVISIONS DE CREATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PENDANT L'EXPLOITATION DE L'UFP 3 USION GRAPHIE	5 6 6 6

INTRODUCTION

Le présent Plan de Gestion de l'UFP (Unité Forestière de Production) 3 est le troisième document de mise en œuvre du Plan d'Aménagement de l'UFA Ngombé qui a été validé par le parties prenantes et le Ministère de l'Economie Forestière le 27 Novembre 2007 à Ouesso et approuvé par le Décret n° 2009-210 du 21 juillet 2009 portant approbation du plan d'aménagement de l'unité forestière d'aménagement Ngombé, située dans la zone II Sangha du secteur forestier nord.

La série de production de l'UFA Ngombé est divisée en 6 UFP. Ce Plan de Gestion prévoit la planification de la troisième UFP sur la période 2016 à 2021.

Le premier Plan de Gestion de l'UFP 1 pour la période 2007 à 2011 à été approuvé par l'Administration forestière par la lettre N°0910/MEF/DGEF/DF du 03 Août 2009. Le deuxième Plan de Gestion de l'UFP 2 pour la période 2012 à 2015 à été approuvé par l'Administration forestière par la lettre N°2568/MDDEFE/DGEF/DF du 31 Décembre 2011.

L'arrêté n° 5053/MEF/CAB du 19 juin 2007, Définissant les directives nationales d'aménagement durable des concession forestières, décrit dans l'article 8 (Les directives d'aménagement de la série de production de bois d'œuvre) « Chaque unité forestière de production sera dotée d'un plan de gestion qui précisera les règles de gestion forestière, sur les méthodes d'exploitation forestière, les mesures sylvicoles d'accompagnement, les mesures sociales et environnementales sur la durée d'ouverture de l'unité forestière de production »

Ce Plan de Gestion de l'UFP 3 a pour objectifs :

- de décrire les caractéristiques topographiques et écologiques détaillées de l'UFP 3 ;
- de rappeler les volumes disponibles par groupes d'essences objectifs ;
- de rappeler les règles de gestion sur la durée d'ouverture de l'UFP 3.

Ce plan de gestion est soumis à l'approbation de l'Administration forestière.

UFA Ngombé - Plan de Gestion UFP 3 - 2016 - 2021

page 7



Example 7: Annual harvesting licence

Name of document: autorisation de coupe annuelle.

Applicable for: all license and concession holders.

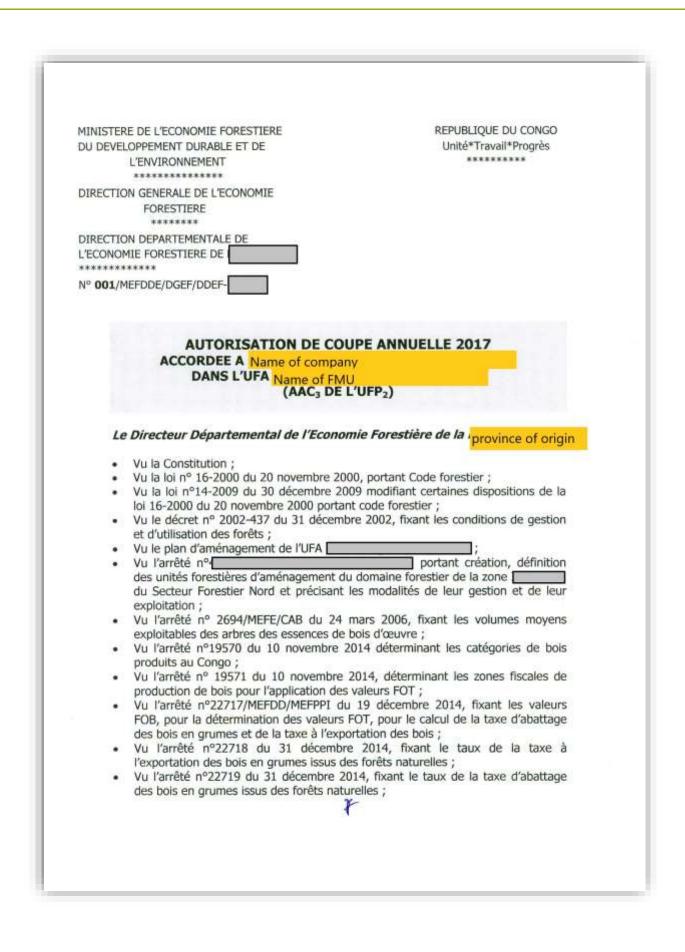
Purpose and content of document: Congolese regulations require the issuance of an annual harvesting authorization for each license or concession granted. Every licensed or concession holder (whether or not she/he has a management plan) must obtain this authorization before they can begin harvesting. The harvesting authorization limits the volume of wood according to the species and the annual allowable cut.

Holder of document: companies and the ministry have copies of this document.

Signature required by: the document shall be issued and signed by the director of the local department of the Forestry Ministry.

Gaps/limitations: it does not constitute in itself proof that volumes and species requirements are enforced, nor that the limit of the annual cut area is respected nor that harvesting did not take place prior to issuance of the annual license.

- □ Is the harvesting license up to date?
- □ Is the date of signature of the license prior to the dates on transport documents?
- □ Is the holder of the license the same entity than the concession holder?
- □ Is the area being harvested the area planned in management documents (management plan, five-year programme, annual programme)?
- □ What are the species mentioned and are they the species being traded?
- □ Are the authorized volumes in line with volumes being traded?





- Vu l'arrêté n°23444/MEFDD/MEFPPI du 31 décembre 2014, fixant les valeurs FOT pour le calcul de la taxe d'abattage et de la taxe à l'exportation des bois;
- Vu l'arrêté n°6380 du 31 décembre 2002, fixant la taxe de déboisement des forêts naturelles;
- Vu l'arrêté n° 6382 du 31 décembre 2002, fixant les modalités de calcul de la taxe de superficie ;
- Vu l'arrêté n° Name and date of the act that approved the concession portant approbation de la Convention d'amenagement et de transformation n°14 conclue entre le Gouvernement de la République du Congo et la société name of the concession holder pour la mise en valeur de l'Unité Forestière d'aménagement l name of the FMU
- Vu l'Avenant r
 de transformation n
 ;
- Vu la note de service n° 000263/MEF/CAB/DGEF du 11 février 2009, autorisant jusqu'à nouvel ordre, dérogation aux dispositions de l'article 94 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant Code forestier, le paiement provisoire de la taxe d'abattage sur la production réalisée mensuellement à base des états de production ;
- Vu la demande d'autorisation de coupe annuelle 2017, formulée par la
 ;
 ;
- Vu le rapport de mission présenté par les services techniques de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de

AUTORISE

Article premier : la Société , à entreprendre les travaux d'exploitation forestière dans l'assiette annuelle de coupe numéro trois (AAC₃) 2017 de l'UFP₂, d'une superficie de area hectares, située dans l'UFA name of FMU

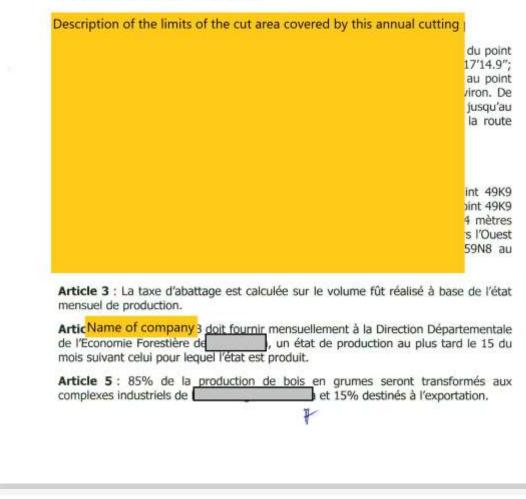
L'exploitation dans cette assiette annuelle de coupe porte sur number of stems divers pour un volume fûts de total volume of this authorisation and amount it prévisionnelle de cent quatremille deux cent cinquante-deux

Caractéristiques de l'AAC₃₋₂ 2017

12	and the second se	1074	
	volume	1074	etumpage
37		10520	stumpage
90	and the second	2765	fees
2	species	1358	
97		500	
115		2255	
8		500	
21		5458	
25		16610	La como de la como
	90 2 97 115 8 21	90 per 2 species 97 115 8 21	90 per 2765 2 species 1358 97 500 115 2255 8 500 21 5458

Endstranger	20	200	500	150.000
Same as abov	e, species, volumes, numb	per of stems	, amount due in	0.000
stumpage fee	s.			3.450
				5.745
				5.000
				9.000
				6.800
				5.000
				1.400
				2.73
				8.76
				4.370
				9.999
				3.800
				5.00
				6.252

Article 2 : L'assiette annuelle de coupe (AAC₃₋₂) 2017 sur laquelle porte la présente autorisation est définie ainsi qu'il suit :





e la Direction Départementale de l'Economie de veiller à l'application stricte des présentes annuelle de coupe 2017, qui prend effet à e jusqu'au 31 décembre 2017.
Fait, le 14 décembre 2016
36

Example 8: Record of the establishment of the health and safety committee

Name of document: procès-verbal de la mise en place du comité d'hygiène et de sécurité.

Applicable for: all concession holders and processing facility (mills, etc.).

Purpose and content of document: to operate legally, forest companies and processing plants need to have a committee composed of workers and company officials dedicated to health and safety issues. This first document is the record of a company's constitution of this committee, and the second one is the minutes for one of the committee's meetings.

Holder of document: companies and the local office of the Ministry of Forestry both have a copy.

Signature required by: the document is filled out on a standard Congolese template provided by the forest administration. It is signed by the president of the company and the members of the newly formed committee.

Gaps/limitations: the establishment of the committee does not guarantee its effective action, nor that other health and safety requirements are implemented (for instance personal protective equipment).

- □ Is the committee composed of at least some nationals' representative of all workers of the operator?
- □ Is there evidences of meetings of this committee and minutes of those meetings identifying which issues are being discussed?



Entreprise : Name of the company	REPUBLIQUE DU CONGO Unité · Travail · Progrès
Adresse: Matsende - Louvarcou	
PROCES-VERBAL DE LA MISE	EN PLACE
DU COMITE D'HYGIENE ET DE	SECORITE
L'an deux mil by het le <u>14</u> . Nou me séance de travail re name of company une séance de travail re d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité, et ce, conformém l'article 137 du code du travail, de l'arrêté n° 9030/MTE 10 décembre 1986 instituant les Comités d'Hygiène entreprises et de l'arrêté n° 6800/MTSS-DGT du 17 déce complétant les dispositions de l'arrêté n° 9030 du 10 d les Comités d'Hygiène et de Sécurité dans les entreprises	elative à la mise en place ent aux prescriptions de RFPPS/DGT/DSSHST du et de Sécurité dans les embre 1994 modifiant et écembre 1986 instituant
Ce Comité d'Hygiène et de Sécurité est composé ainsi qu'	ll sult :
Présiden Names of elected committee members	
Membres	
1-	
2- Jm	
3-	*************************
4	
5-	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
6-	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
7.	
8.	
9.	
the second s	
En foi de quoi, le présent procès-verbal a été établi pour droit/-	sorvir et valoir ce que de
Signatures, dat	e and seal
Les membres du cue	
gnatures	

COMPTE RENDU DE REUNION				
INSTITUTION	COMITE D'HYGIENE ET SECURITE D'ENTREPRISE			
ORDRE DU JOUR	 1- Vérification des présences ; 2- Prise de contact ; 3- Lecture du compte rendu de la dernière session du comité d'hygiène et sécurité ; 4- Adoption du programme d'activité de l'année 2017 ; Interventions : a) Etablissement de b) Etablissement de 5- Fixation de la date de la prochaine session du comité d'hygiène et sécurité ; 6- Divers. 			
PARTICIPANTS				
EXCUSES	L			
DATE ET HEURE	Salle de réunion Aménagement			
empêché. Le quoru a des membres puis session. Après vérification d	rée à 11h30 en l'absence du Président de la séanc um atteint, le Chargé des Questions de Sécurité monsier ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemb s a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour de des présences, un tour de table a été organisé en vue d de contact entre les membres du comité.			
nermettre la price -	oisième point, le Secrétaire Général a fait lecture o			
Concernant le tr compte rendu de la permettre à tou préoccupations en S'agissant de l'ac	a dernière session du comité d'hygiène et sécurité afin d us les participants de s'imprégner des dernière matière d'hygiène et sécurité dans les différents sites doption du programme d'activité de l'année en cours focalisé leurs interventions sur les points suivants :			



Example 9: Export documents

Name of documents:

- Attestation de conformité (certificate of conformity)
- Certificat d'origine (certificate of origin)
- Attestation de vérification d'export (export verification certificate)

Applicable for: all wood exports.

Purpose and content of document: all exports are subject to obtain an export declaration from the administration in charge of trade. In addition to the export verification certificate (AVE), an exporter must provide the following documents: a certificate of origin issued by the Chamber of Commerce and a commercial invoice to declare the export of timber or forest products. At the end of the procedure, the administration in charge of foreign trade issues a certificate of conformity authorizing the loading of timber onboard the ship.

Exports of forest products cannot be the subject of a final customs declaration if they are not accompanied by an AVE.

Holder of document: exporters and the Ministry of Commerce and Customs.

Signature required by: Departmental Director of the Ministry of Commerce, *Service de contrôle de produits forestiers à l'exportation* – SCPFE.

Gaps/limitations: despite issuance of those documents, fraud can exist in relation to logs quotas export and payment of taxes.

- □ Are the products mentioned in the document in line with the products actually exported/imported?
- □ Are the volumes mentioned in line with the volumes actually exported/imported?
- □ Is the document signed and stamped by appropriate authorities?

MUNISTER DU COMUERCE DES	
MINISTER DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION	REPUBLIQUE DU CONGO Unité <u>Travail</u> Progrès
DRECTION GENERALE DU COMMERCE EXTERIEUR	
COMMERCE EATERIEOR	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DU	
COMMERCE EXTERIEUR DU State/province	
SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES ECHANGES COMMERCIAUX.	
ertificate	
umber /MCAC/DGCE/DDCE-N/SAEC	
Attestation de	conformíté ^S
En application das dispositions de Partiele 10 d.	1- 1-1
En application des dispositions de l'article 19 de réglementant les importations, les exportations et les	
une attestation de conformité est délivrée pour le cas	
Noms et adresse de l'exportateur :_Name and addr	ess of exporter
Name and adde	acc of importor
Noms et adresse du destinataire :Name and addre	ess or importer
CONTIN	Y
Co;LID	
	Fumes (atoutie')
Nature du produit ; <u>BOIS et G</u>	Fumes (ottoutie)
Nature du produit ; <u>BOIS etc. G</u>	N
Nature du produit ; <u>BOIS etc. G</u>	Product format
Nature du produit ; <u>BOIS en G</u> Colissage/emballage : <u>COMENTE</u>	N.
Nature du produit ; <u>BOIS etc. G</u>	Product format
Nature du produit : <u>BOIS ett G</u> Colissage/emballage : <u>COMENTE</u> Quantité : <u>Quantity</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>COMENTS</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u>	Product format
Nature du produit : <u>BOIS ett G</u> Colissage/emballage : <u>COMENTE</u> Quantité : <u>Quantity</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>COMENTE</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Comente</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>COMOUTS</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Com ett</u> Destination : <u>CHAne</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>COMENTE</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Comente</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>COMOUTS</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Com ett</u> Destination : <u>CHAne</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>Comoution</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Value</u> Destination : <u>Vene</u> Motif de l'opdration : <u>Vene</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>Comoution</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Value</u> Destination : <u>Vene</u> Motif de l'opdration : <u>Vene</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>Comoution</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Value</u> Destination : <u>Vene</u> Motif de l'opdration : <u>Vene</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/emballage : <u>Comoution</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valeur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Value</u> Destination : <u>Vene</u> Motif de l'opdration : <u>Vene</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/cimballage : <u>Comoution</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valcur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Value</u> Destination : <u>Vente</u> Motif de l'opdration : <u>Vente</u>	Product format
Nature du produit ; <u>POIS ett</u> G Colissage/cimballage : <u>Comoution</u> Quantité : <u>Quantity</u> Valcur POB : <u>Value</u> Origine : <u>Value</u> Destination : <u>Vente</u> Motif de l'opdration : <u>Vente</u>	Product format



			UE DU CON		
19		RTIFICA			Certificate numb
PREFEC	discussion of the local discus	RITICA	III DOM	CILL	Creek?
DE	rovince/state suing the certificat	e			
	ous soussignés, Cham				
	que les produits natur	els ou industriel	s faisant objet	de l'envoi décrit ci-	
ont été ré	coltés ou transformés a	a (1) Province	e/state when	e wood was harves	sted or processed
situé dans	and the second se				
	itoire de la République		lines and		and the second second
and addr	ess of the company	y			
	Nature du produit	Marques	Tonnage	Tonnage ou cubag	el Valeur
de colis	Mature ou produit	Description of	ou cubage	(en toutes lettres)	e valeur
	AFRICAN ROUND	Description of company marks on the wood (hammer, logo, name,		(en toutes lettres)	value of the wood
de colis Number	AFRICAN ROUND	Description of company marks on the wood (hammer,	ou cubage volume in m3	(en toutes lettres)	value of the wood
de colis Number	AFRICAN ROUND LCGS	Description of company marks on the wood (hammer, logo, name, etc.)	volume in m3	(en toutes lettres)	value of the wood
de colis Number of pieces	AFRICAN ROUND LCGS Crép	Description of company marks on the wood (hammer, logo, name, etc.)	ou cubage volume in m3 cach qui a k Sit Name	(en toutes lettres) weight	value of the wood
de colis Number of pieces	APRICAN ROUND LCGS Crép fé à Lembarquement, se battant pavilion	Description of company marks on the wood (hammer, logo, name, etc.)	ou cubage volume in m3 cach qui a t sit Name callant a	(en toutes lettres) weight	value of the wood
de colis Number of pieces	AFRICAN ROUND LCGS Crép	Description of company marks on the wood (hammer, logo, name, etc.)	ou cubage volume in m3 cach qui a t sit Name callant a	(en toutes lettres) weight	value of the wood
Vue et véri de (7) p Les marchin	APRIGAN ROUND LOGS Crép fé à l'embarquement, ic battant pavilion ort of departure anunees ouchies gans le Cachet de	Description of company marks on the wood (hammer, logo, name, etc.) Date ship loaded Date ship loaded Date ship loaded Date ship loaded	ou cubage volume in m3 cach qui a volume in qui a sit	(en toutes lettres) weight	value of the wood
Vue et véri de (7) p Les march Vue et ertifi	AFRIGAN ROUND LCGB Crep fié à l'embarquement, ic battent pavilion ort of departure nutures ouchtes dans le Cachet de la Douene	Description of company marks on the wood (hammer, logo, name, etc.) Date ship loaded Date ship loaded present certifica ays etranger 4)	ou cubage volume in m3 cach qui a qui a cach qui a c cach qui a cach qui a cach qui a cach qui a c c cach a c c c c c c c c c c c c	(en toutes lettres) weight net de l'Autorité Admini e délivré le certificate del e of ship (6) Destination	value of the wood

	÷						
Service de Contride des duits Foreixers à l'Esportanea					- 2		
	Attesta	tion de \	Vérificatio	n Expo	t (AVE)		and a
AVE Nº : PNR/16/		P	roduit GRUM	es	3		
Exportateur							
	lom et	adresse					
NTU		ortateur					
			0.0				
Réf SCPFE NOM	ot adro	660 1	_				
Réf Exportateur	et adre cheteur						
Destination CHINE	enerceu						
Lieu agréage PORT Date agréage	PNR et valeur	du lot					
Lieu agréage PORT Date agréage Date validation Valeur validée export	et valeur ė	du lot Valeur	Volume	Nbre	Volume	Valeur FOT	Taux
Lieu agréage PORT Date agréage Date validation Dates	et valeur	Valeur unitaire	Volume commercial (m3)	Nbre d'unités taxable	Volume taxable (m3)	Valeur FOT totale (Fcfa)	Taux droits Sortie
Lieu agréage PORT Date agréage Date validation Valeur validée export	et valeur ė Zone Marte	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL	commercial	d'unités taxable 7	taxable	totale	droits Sortie
Lieu agréage PORT Date agréage Date validation Valeur validée export	et valeu r ė Zone Marte	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL	commercial	d'unités taxable	taxable	totale	droits
Lieu agréage PORT Date agréage Dates Date validation Valeur validée export	et valeu r <u> </u> Zone Marte Tota	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL au TIL	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7	taxable	totale	droits Sortie
Lieu agréage PORT Date agréage Date validation Valeur validée export	et valeu r <u> </u> Zone Marte Tota	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7	taxable	totale	droits Sortie
Lieu agréage Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le	et valet r Zone Marte	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL au TIL	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7	taxable	totale	droits Sortie
Lieu agréage Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le	et valet r Zone Marte	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL au TIL	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7	taxable	totale	droits Sortie
Lieu agréage Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le	et valet r Zone Marte	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL au TIL	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7	taxable	totale	droits Sortie
Lieu agréage Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le	et valet r Zone Marte	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au TIL au TIL	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7	taxable	totale	droits Sortie
Lieu agréage Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le	et valet r <u><u>ě</u> Zone Marte Tota e 03/</u>	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au T/L A 12:55	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7 7 7	taxable (m3)	totale (Fcfa)	droits Sortie
Lieu agréage Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le Pour le SCPFE :	et valet r <u><u>ě</u> Zone Marte Tota e 03/</u>	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au T/L A 12:55	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7 7 7	taxable (m3)	totale (Fcfa)	droits Sortie
Lieu agréage Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le Pour le SCPFE :	et valet r <u><u>ě</u> Zone Marte Tota e 03/</u>	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au T/L A 12:55	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7 7 7	taxable (m3)	totale (Fcfa)	droits Sortie
Date agréage Date validation Valeur validée Espèce A Pointe Noire le Pour le SCPFE :	et valet r <u><u>ě</u> Zone Marte Tota e 03/</u>	Valeur unitaire (Fcfa/m3) au T/L A 12:55	commercial (m3)	d'unités taxable 7 7 7 7	taxable (m3)	totale (Fcfa)	droits Sortie



NEPCon (Nature Economy and People Connected) is an international,

non-profit organisation that builds commitment and capacity for mainstreaming sustainability. Together with our partners, we foster solutions for safeguarding our natural resources and protecting our climate.

NEPCon | <u>www.nepcon.org</u> | info@nepcon.org